

Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes

Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1996. Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes - Actes du colloque d'Aranjuez, septembre 1994, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-9509356-1-3, 693 pages.

La solidarité intergénérationnelle – Essai de perspectives

Louis ROUSSEL

Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, France

« Une compassion devient une variante du mépris dès qu'elle informe à elle seule notre rapport à autrui, à l'exclusion d'autres sentiments comme le respect, l'admiration, et la joie. »

Pascal Bruckner

En démographie, les perspectives ont mauvaise réputation. C'est d'abord parce qu'elles ont la fâcheuse habitude d'être trop souvent démenties par les faits. C'est aussi que leur présentation quantitative dissimule mal parfois, et à l'insu même de l'auteur, un préjugé idéologique. On se propose de calculer l'effectif de la population à long terme et l'on traduit seulement son anxiété personnelle face à la situation démographique.

Les risques sont bien les mêmes en sociologie (Berger, 1994). Les erreurs sur ce qui était considéré comme le probable furent dans le passé si nombreuses, si considérables en importance que le bilan devrait conduire à renoncer à de tels exercices. Quelle sera demain la solidarité entre les générations ? Les variables qui interviennent dans l'élucidation du problème sont trop nombreuses pour que l'on puisse espérer trouver une réponse fiable. Ne faudrait-il pas s'arrêter à ce que sont aujourd'hui ces relations ? C'est que les deux questions sont indissociables. Analysant la situation démographique actuelle, comment ne pas chercher à y repérer des inerties qui demain risquent de faire question ? Sur l'existence de ces défis, des certitudes sont accessibles; comment la société et les familles réagiront à ces problèmes, cela, en revanche, reste douteux. Du moins peut-on espérer distinguer mieux les facteurs qui feront la décision.

I - Les fondements démographiques des nouveaux problèmes

L'expression « relations intergénérationnelles » couvre un champ très vaste. Nous nous limiterons ici, directement au moins, aux seules relations parents/enfants, telles qu'elles peuvent se présenter aux différents moments du cycle familial.

Or ce qui précisément a changé depuis 30 ans, c'est le découpage de cette histoire par l'allongement de la durée de coexistence des deux générations et par une segmentation plus fine de ces moments. Deux temps nouveaux se sont développés, par généralisation et allongement : la jeunesse et la première partie de la retraite. A vrai dire, il a toujours existé des jeunes, au sens qui va être précisé, et d'alertes retraités, mais il s'agissait le plus souvent de situations minoritaires et brèves. Elles ont pris assez d'importance aujourd'hui pour que l'on puisse parler d'« âges », d'âges sociaux certes, mais toutes les définitions précises de l'âge ne le sont-elles pas ?

Considérons d'abord la jeunesse, l'âge qui va de la majorité légale à l'autonomie effective par rapport aux parents. Quel que soit l'indicateur consulté, comment échapper à l'évidence que, en deux décennies, cette situation est devenue, en France, celle de la majorité des 18-24 ans. Ainsi le pourcentage des jeunes hommes cohabitant avec leurs parents à 24 ans, est passé de 32 % en 1968 à 47 % en 1990. Les femmes déjà mariées à 22 ans en 1960 représentaient 75 % de leur génération. Elles ne sont plus aujourd'hui que 29 %. Le pourcentage des scolarisés par rapport à l'ensemble de la génération à 22 ans, était de 8 % en 1968. En 1990 il s'élève à environ 30 % (Recensements). Voilà donc pour la majorité de la population une situation de dépendance qui dure plusieurs années, probablement plus de 5 ans en moyenne, après l'émancipation légale.

On l'aura compris, cette multiplication des jeunes est due, pour l'essentiel, à deux raisons contradictoires, successivement prépondérantes, mais aujourd'hui encore toutes deux effectives. La première est la prospérité économique des « trente glorieuses », et la possibilité ainsi dégagée de donner à davantage d'enfants une meilleure qualification par des études plus longues. Depuis un certain nombre d'années, c'est sans doute une autre raison, le chômage, qui est devenu le facteur le plus déterminant. Ainsi jusqu'à la fin des années 50, la plupart des parents considéraient que leur responsabilité « alimentaire » s'achevait pour les garçons avec le service militaire, pour les filles par un mariage précoce, pour les uns et pour les autres vers 21 ans. L'âge de jeunesse était réservée aux étudiants. Demain, même dans l'hypothèse d'une baisse sensible du chômage, la nécessité d'une forte dotation scolaire et l'âge plus tardif au mariage maintiendraient pour la majorité du moins, un âge de jeunesse qui, pour certains, atteindra un peu moins d'une dizaine d'années.

Un deuxième changement est survenu dans le découpage de la vie : l'insertion, entre retraite et véritable vieillesse, d'une longue période, professionnellement inactive, où se prolonge la santé de l'âge adulte ou du moins l'autonomie physique. En 1970, la retraite se prenait, pour le régime général, vers 65 ans. Il restait alors une espérance de vie de 13 ans à un homme. Elle commence aujourd'hui le plus souvent autour de 60 ans et à cet âge un homme en moyenne vit encore 19 ans. Notons que le recul de la mortalité s'est accéléré depuis 1970. Actuellement l'espérance de vie à 60 ans augmente de 2 mois par an.

Au cours des prochaines décennies, on peut sans doute envisager un ralentissement de cette évolution. Au pire, on observerait une stabilisation. Mais l'inversion de la tendance, sauf catastrophe, n'est guère concevable. De même, à court terme, au moins un vieillissement sensible de l'âge de la retraite est peu probable. Pour les 20 prochaines années au moins, la durée moyenne de la vie après la retraite sera donc au moins de 19 ans en moyenne pour les hommes et de 25 ans au moins pour les femmes.

Ces changements ont permis à Ségolène Royal de parler d'un «Printemps des grands-parents». L'expression est réconfortante; elle est peut-être un peu trop optimiste. C'est qu'en effet, cette longue retraite ne peut être considérée comme une période homogène. Le nouveau retraité est encore un adulte. Il se trouve dans une condition physique bien meilleure que ne l'étaient, à cet âge, ses parents. Mais vient un moment où la vraie vieillesse arrive, c'est-à-dire, à des degrés différents et plus ou moins tardivement, une certaine forme d'invalidité. A quel âge survient-elle ? Voilà qui varie considérablement avec les individus. Deux propositions paraissent ici hors conteste. Pour ceux qui ne meurent pas précocement et soudain, il existe donc une longue plage de vie où, inactif professionnellement, chacun demeure actif librement, s'investissant bénévolement, réalisant les projets longtemps empêchés, maintenant ou multipliant les relations sociales, plus présent qu'autrefois aux familles de ses enfants.

Beaucoup plus brève en général est la vieillesse véritable. Alors les vieux deviennent enfants de leurs enfants et sont affectivement au moins à leur charge. Ils le sont pour des services, des soins, des démarches. Il est essentiel ici de répondre à une question : l'augmentation de l'espérance de vie à 60 ans s'accompagne-t-elle d'un allongement égal de la période de vie «sans incapacité» ? Si ce n'était pas le cas, l'augmentation probable de l'espérance de vie aboutirait à une plus longue durée de la période d'autonomie diminuée. Heureusement du moins est-ce l'hypothèse la plus vraisemblable, telle n'est pas la situation jusqu'à présent.

TABLEAU 1 - VARIATION DE L'ESPERANCE DE VIE
A 65 ANS ENTRE 1981 ET 1991 (EN ANNEES)

	1981	1991	Evolution
Hommes :			
Espérance de vie	14,1	15,7	+ 1,6
- sans incapacité sévère	13,1	14,8	+ 1,7
- sans incapacité	8,8	10,1	+ 1,3
Femmes :			
Espérance de vie	18,3	20,1	+ 1,8
- sans incapacité sévère	16,5	18,1	+ 1,6
- sans incapacité	9,8	12,1	+ 2,3

Sources : Situations démographiques, recensement de la population et enquêtes sur la santé. INSEE.
Calcul : INSERM. Laboratoire d'épidémiologie et d'économie de la santé de Montpellier.

Mais revenons à l'allongement de l'espérance de vie. Il a eu sur la pyramide des âges un effet très sensible puisqu'il a modifié le poids respectifs des grands groupes d'âge.

**REPARTITION DE LA POPULATION PAR
GRANDS GROUPES D'AGES (1960 - 1990 - 2020)**

Ages	1960	1990	2020
0-19	32,3	27,6	22,6
20-59	51,0	53,3	51,3
60-74	12,4	12,4	17,9
75 et plus	4,3	6,7	8,2
	100	100	100

Source : 1960 et 1990 : recensements, 2020 : DINH, Projections de la population de la France Métropolitaine, in «Les Projections Démographiques», PUF, 1987.

La stabilité des 60-74 ans entre 1960 et 1990 s'explique par le passage des générations creuses nées au cours de la 1ère guerre mondiale. La croissance des plus de 75 ans, au cours de ces trois décennies, est au contraire très importante. L'ensemble des plus de 60 ans entre 1960 et 2020 devrait, en pourcentage, augmenter de 56 %; c'est là un changement sensible qui aboutit pour la collectivité à une augmentation des charges financières. Le constat le plus manifeste en 1990 est l'augmentation de 50 % des 75 ans et plus.

Un autre facteur est intervenu qui a perturbé, dans une partie non négligeable de la population, la solidarité entre générations : la plus grande fréquence du divorce. En moyenne et pour simplifier, celle-ci est, en indice du moment, de 1 divorce pour 3 mariages. Dans certains milieux et à Paris, elle atteint 1 divorce pour 2 mariages. Généralement le divorce n'interrompt pas la solidarité entre parents et enfants, mais il la déséquilibre, puisque celle-ci se renforce avec la mère tandis qu'elle s'atténue sensiblement avec le père. Des enquêtes récentes de l'INED montrent qu'entre père et enfants, dans 40 % des cas, les relations sont alors devenues au mieux irrégulières et rares.

Enfin, dernière raison de remise en cause des solidarités, la crise économique qui a cessé d'apparaître conjoncturelle et l'installation dans une situation à taux de chômage élevé, en particulier parmi les jeunes. Dans le même temps, alors que s'accroissent les demandes sociales, les ressources de l'Etat diminuent. Du coup, celui-ci est tenté de se retirer d'un certain nombre d'assurances données en temps de prospérité. Il cesse d'être « providence » pour être de plus en plus perçu comme « mauvaise mère ». Il faut bien en trouver une bonne. Ce sera la famille; elle sera sollicitée, elle l'est déjà d'ailleurs, pour prendre les places abandonnées par les dispositifs publics. Cette famille dont on pouvait penser, dans les années 60 qu'elle se définirait de plus en plus par ses seules fonctions affectives (Parsons, 1955), voici qu'elle se retrouve manifestement instrumentale, investie de charges nouvelles en particulier à l'endroit des enfants chômeurs et des parents âgés.

Nouvelles structures démographiques, nouveau cours de la vie, mobilité matrimoniale, crise économique prolongée, voici des données nouvelles pour les relations intergénérationnelles. Il faut tenter de voir maintenant, plus précisément, quels problèmes elles posent.

II - les problèmes induits

Considérons d'abord les relations entre jeunes enfants et parents. On est tenté de dire qu'elles sont à ce point naturelles qu'aucune modification de contexte ne peut les atteindre. La solidarité est celle d'une forte dépendance affective réciproque, et d'une dépendance matérielle unilatérale. Les prestations parentales sont en partie visibles et mesurables (Glaude, 1991). Celles des enfants échappent à toute arithmétique. Grâce à l'enfant, le couple se trouve soudain promu à une dignité éphémère mais combien gratifiante, représenter pour un autre être la totalité du réel.

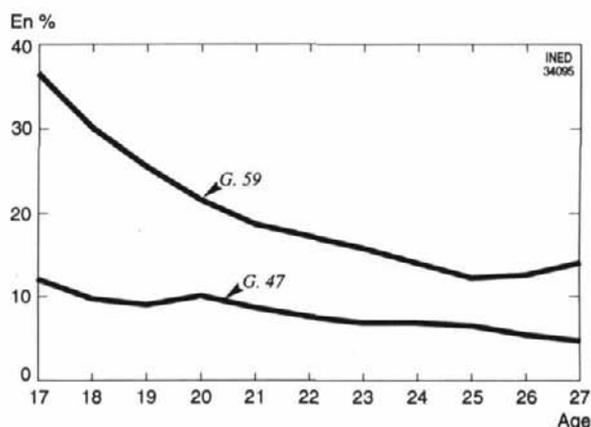
Comme on l'a dit plus haut, cette solidarité est pourtant de plus en plus souvent affectée par le divorce. L'enfant est confié à sa mère; ce n'est pas la règle, mais la norme. La rupture de la solidarité conjugale va constituer pour l'enfant un défi. Elle va nécessiter de ce fait une réorganisation difficile de son économie affective. Que ce ne soit pas là pour lui une épreuve insurmontable, chacun en est persuadé. Que le divorce soit dans certains cas une situation préférable pour lui à l'immersion dans des conflits permanents, c'est un point d'accord entre la plupart des psychologues. Mais que le divorce soit pour l'enfant une rupture aisée, une anecdote banale, voilà qui peut être contesté. La diminution des relations survient avec le père mais aussi avec les grands-parents paternels et toute cette branche de la famille. Plus tard souvent, d'autres solidarités s'établiront avec le nouveau conjoint de la mère. Elles peuvent faire problème, surtout si l'enfant n'est plus tout petit. Les relations intergénérationnelles de l'enfant se modifient, se multiplient, se transforment. Elles ne vont plus de soi.

Cette situation, lorsqu'elle devient statistiquement importante, produit un effet «pervers», au sens de Boudon, c'est-à-dire un effet collectif non voulu. Notre modèle familial qui est bilinéaire, à égalité de solidarité avec les deux lignages, devient de plus en plus matrilinéaire, dès lors que tout mariage, dans son principe même (Théry, 1993), comporte un risque important de rupture. Il semble bien que cette tendance s'accuse actuellement, la fréquence du divorce n'en étant d'ailleurs qu'une des raisons.

Il faudrait maintenant parler des relations entre parents et adolescents. Nous ne le ferons pas car les facteurs du changement ont été ici plus culturels que démographiques. On sait que la solidarité est alors difficile pour les deux parties, les adolescents réclamant plus d'émancipation qu'il ne semble bon aux parents, les parents ayant le sentiment d'avoir désormais perdu toute autorité. Moment difficile, mais où le milieu familial est essentiel pour l'équilibre de l'adolescent.

Venons en donc à cet « âge nouveau », la jeunesse. C'est une période étrange faite d'indépendance, puisque l'enfant est majeur et de dépendance puisqu'il ne peut assumer son autonomie économique. Liberté de droit, et dépendance de contraintes en font un temps d'essais, d'expériences, d'obligée précarité. On vit sous le signe du provisoire, affectivement, professionnellement surtout.

TAUX DE SITUATIONS PRECAIRES PARMIL
LES ACTIVES EN FONCTION DE L'AGE



Source : Francis Godard, «La famille, affaire de générations», Paris, PUF, 1992, p. 162.

On a ici affaire à une population très hétérogène : salariés avec contrat à durée limitée, chômeurs, étudiants, du point de vue professionnel; célibataires, cohabitants, plus rarement mariés, pour ce qui est du statut matrimonial. Certains disposent d'une résidence personnelle, d'autres vivent chez leurs parents. Il faut s'attarder un instant sur cette dernière distinction.

Une minorité donc a quitté le ménage parental. Ceux-là reçoivent une aide financière, régulière ou non, qui leur permet de vivre. Parents et enfants, dans ce modèle, se rencontrent souvent si la distance entre résidences le permet. On est heureux de se retrouver. Les jeunes apportent souvent leur linge sale. On déjeune. Tout est réglé, accepté de part et d'autres. Les occasions de tensions sont rares. Elles existent pourtant : les jeunes peuvent penser que les parents sous-estiment leurs besoins et les parents juger excessives les exigences des jeunes. Mais la distance quotidienne atténue les divergences et raréfie les débats. Tout n'est pas pour le mieux mais l'on ne vit pas en état de malentendu permanent. La formule pourtant suppose une certaine aisance de la part des parents, aisance que menace le chômage; aussi bien, cet arrangement pourrait bien devenir plus rare.

L'autre formule la plus répandue, donc la seule praticable pour beaucoup, est le maintien du jeune dans le ménage des parents. Elle prolonge, au delà de la majorité, une familiarité quotidienne, où en principe chaque génération devrait trouver son compte,

l'une dans la présence maintenue des enfants, l'autre par l'assurance de la sécurité matérielle.

Tout n'est pourtant pas aussi simple. Les enfants sont en effet dans une situation ambiguë : adultes de droit, ils restent économiquement des mineurs. Quant aux parents, le statut des services qu'ils rendent n'est pas clair : est-ce là obligation dont la durée s'est allongée ou générosité qui fait relais à l'obligation terminée ? L'enfant est-il toujours de droit « chez lui » ou ne s'y trouve-t-il plus que comme hôte privilégié ? Concrètement les parents gardent le souvenir de ce qui leur a été dit lorsqu'ils étaient eux-mêmes adolescents : « Le jour où tu quitteras la maison, tu feras ce que tu voudras; tant que tu y resteras tu feras ce que nous voudrons ».

Le temps de cette cohabitation est donc et demeurera celui d'une solidarité inévitable mais difficile. Ni les parents ni les enfants n'ont le sentiment d'être vraiment « chez soi ». Les premiers pourront estimer qu'on les traite parfois en domestiques; les seconds penseront que les parents prétextent de leur aide pour brider une liberté en principe reconnue. Les premiers se sentent responsables sans autorité, les seconds libres sans moyens. Les tensions peuvent se multiplier; les conflits resteront le plus souvent latents et vite résolus après le départ des jeunes. C'est là une situation nouvelle, mais qui a toutes les chances de se prolonger dans les prochaines décennies.

Exceptionnellement ces conflits provoqueront une rupture, qui se prolongera en longues mésententes que l'arrivée de petits-enfants ne suffira pas toujours à dissiper. C'est qu'ici chacun estime sa dignité en jeu et c'est un point où l'on est souvent intransigeant. Il ne faut donc pas imaginer que la cohabitation prolongée au-delà de la majorité légale sera idyllique quotidiennement et sans risques de rupture.

Les enfants une fois installés, leurs parents continueront à les aider en cas de nécessité ou d'investissements importants. En ce moment de chômage, une forme d'assistance sera particulièrement appréciée : l'utilisation du réseau de relations pour trouver une situation ou en retrouver une pour l'enfant. Mais les rôles, cette fois, sont mieux définis; il y a des donateurs et des bénéficiaires. Et de toutes façons, les petits-enfants constituent d'excellents médiateurs.

Sautons quelques années. Voici les parents devenus grands-parents. Ils ont entre 50 et 60 ans. Par rapport à la situation actuelle, le nombre de femmes actives à cet âge ne cesse d'augmenter. Elles seront donc moins nombreuses à pouvoir s'occuper régulièrement de leurs petits-enfants en bas-âge. D'autant que la précarité de l'emploi de l'époux retiendra celles qui, en d'autre temps auraient peut-être pris, pour s'occuper des petits-enfants, une retraite anticipée. Il faudra attendre quelques années, celles où les derniers petits-enfants sont encore des nourrissons, pour que la grand-mère atteigne l'âge de la retraite.

Alors les grands-parents deviennent disponibles. La plupart sont en bonne santé et la prise de retraite leur permettra d'atteindre encore une meilleure « forme ». Ils disposent tous de temps libre, qu'ils peuvent investir à leur gré. Ils aiment leurs enfants et petits-enfants. S'établit alors, ou plutôt se développe un échange en apparence au moins asymétrique, de biens et services d'un côté contre marques d'affection et gratitude de l'autre. Les petits-enfants, répétons-le, sont ici d'excellents médiateurs. On se voit donc

souvent, on partage les fêtes, on cohabite une partie des vacances. Si quelque tension existe, elle vient d'une concurrence réelle ou imaginaire, entre parents du fils et parents de la fille. L'autonomie résidentielle de chaque ménage relativise d'ailleurs les malentendus. Chacun, parents et enfants adultes, s'efforce d'éviter de parler de ce qui «fâche» : les grands sujets sont le plus souvent bannis des conversations : politique, religion et surtout éducation des enfants. Vient un moment où les petits-enfants deviennent adolescents. Les grands-parents pour la plupart ne sont pas encore des vieillards. Les services qu'ils rendent sont moins fréquents; ils voient relativement peu leurs petits-enfants. Mais ils sont là, disponibles, souvent généreux, et toujours accessibles en cas de besoin urgent. L'allongement et la généralisation de cette période qui précède la vraie vieillesse, ravive finalement les relations entre les deux générations; elle ne pose pas de véritables problèmes.

Tout change lorsque les parents perdent une partie de leur autonomie. Ici la dépendance, brusquement ou progressivement s'inverse. Ce n'est une relation facile ni pour les uns ni pour les autres. Les parents âgés ne réagissent pas tous de la même manière. Les uns sont exigeants et considèrent que c'est bien le moins d'être entourés de soins et d'affections par leurs enfants : parents, ne se sont-ils pas toute leur vie dévoués pour eux ? Mais ceux-ci ne disposent que de peu de temps libre. Ils ne peuvent en consacrer la totalité à leurs parents et s'étonnent parfois des exigences irréalistes de ceux-ci.

D'autres parents se font discrets. Ils ne brandissent pas un droit à l'affection et aux services. Ils n'en éprouvent pas moins le sentiment, parfois, d'être abandonnés. Quant aux enfants, les femmes surtout, ressentent une certaine culpabilité à ne pas faire pour leurs parents, tout ce qu'ils souhaiteraient faire pour eux.

Mais est-ce là une situation nouvelle, et si, comme il est plausible pour l'instant, l'allongement et la vie s'accompagne d'un égal allongement de la période « sans incapacité », qu'y a-t-il donc de changé ? En réalité, plusieurs facteurs nouveaux modifient et aggravent sensiblement les difficultés.

Le premier est que la période de perte d'autonomie se situe plus tard, à un moment où la famille, le plus souvent, comporte quatre générations. Cette situation exige évidemment une redistribution des ressources disponibles, du temps en particulier. La nouvelle grand-mère, surtout si elle est encore active, aura bien du mal à satisfaire tout son monde. Elle sera tiraillée entre des demandes diverses et souvent incompatibles. Accorde-t-elle trop de temps à sa mère malade ou handicapée, ce ne peut-être qu'au préjudice des autres générations, qui parfois ne se feront pas faute de le dire. Au bout du compte, l'arrière grand-mère risque d'être perdante. C'est là une donnée nouvelle et qui se généralisera progressivement.

Il faut revenir, et c'est le deuxième facteur, sur les effets du divorce. Rappelons d'abord le risque pour les grands-parents paternels de se trouver soudain coupés de leurs petits-enfants. Cette rupture intervient généralement avant la vieillesse véritable, mais ses effets continuent à se faire longtemps sentir. Il faut aussi insister sur une conséquence moins manifeste. Dans la mesure où la fréquence du divorce multiplie le nombre des femmes seules à 50 ans, celles-ci subiront de la part du reste de la famille l'injonction

courtoise, mais ferme et tenace, de prendre en charge « la vieille maman ». Solution facile pour les autres, satisfaisante sans doute pour la personne âgée, mais qui fait de la fille une véritable captive.

Enfin, un autre facteur a modifié la situation par rapport à ce qu'elle était dans les précédentes décennies : la crise économique dont les effets, le chômage en particulier, risquent bien de se prolonger au cours de la prochaine décennie. Les conséquences toucheront probablement les retraités plus encore que les autres âges. En effet, dans les années 60, la revendication principale des salariés était d'obtenir une retraite plus longue dans de meilleures conditions de vie. Elle fut, pour des raisons diverses, assez largement satisfaite. L'objectif prioritaire aujourd'hui est évidemment la réduction du chômage. Les retraités apparaissent comme des privilégiés, le seul groupe d'âge généralement à l'abri de la précarité tout en ayant des ressources égales, voire légèrement supérieures à celles des actifs. Il n'est pas besoin d'être grand clerc, pour imaginer qu'il faudra d'une manière ou d'une autre que les retraités prennent davantage leur part de la détérioration générale de l'économie.

Quelles formes prendra cette redistribution, entre les grands groupes d'âges, des charges et prestations sociales; ce n'est pas le lieu ici de le supputer. Mais, il n'est pas certain, qu'en période de véritable vieillesse, les retraités puissent bénéficier des aides qu'ils reçoivent aujourd'hui, pas certain non plus que leurs ressources diminuées leur permettent, ce qui est déjà difficile aujourd'hui, d'entrer dans une institution spécialisée. Il ne leur restera alors que le recours à leurs enfants. Problème non pas nouveau, mais qui risque de s'aggraver.

Ces changements se traduiront peut-être, au niveau sociétal, par une « guerre des générations ». Les personnes âgées considéreraient leurs acquis du temps de la prospérité comme un droit inaliénable, tandis que les salariés, chômeurs ou salariés au risque de chômage, considéreront les personnes âgées comme les injustes bénéficiaires d'une situation révolue. Cela n'ira pas sans changer les représentations collectives réciproques. Les vieillards seront considérés comme une des principales raisons du déficit public, de la sécurité sociale par exemple. Si la situation de crise se maintenait, ils apparaîtraient comme un obstacle à la reprise et leur image sociale en serait dévalorisée.

Cette guerre des générations retentirait-elle sur les relations familiales ? Peut-être, mais rien ici n'est sûr. Nous sommes assez inconséquents pour, à la fois, regretter ce qui arriverait de préjudiciable à nos parents et pour nous féliciter, comme d'un correctif équitable de ce qui adviendrait de tel à leur génération.

En résumé, le redécoupage des âges de la vie, et les changements socio-économiques qui l'accompagnent, ont allongé le temps de cohabitation des générations, un quart de siècle environ, et surtout toute la période de leur coexistence, un demi siècle environ; ils ont multiplié les occasions et les demandes d'échanges. Ce sont les parents, jusqu'au seuil de leur véritable vieillesse qui voient leurs charges de toutes sortes augmenter. En revanche, il est probable que se sont déjà alourdies et s'alourdiront encore, les responsabilités qui incomberont aux enfants dans les dernières années de la vie de leurs parents. Finalement cette famille dont certains pouvaient penser vers 1950, que ses fonctions se réduiraient progressivement à des échanges affectifs, expressifs (Stoetzel,

1946, Parsons, 1955), voici qu'elle redevient pour tous instrumentale : elle rend des services, mais elle en exige aussi et ce, tant que dure la coexistence des deux générations. Elle est peut-être plus gratifiante qu'autrefois, mais aussi plus lourde à porter. A ces nouvelles conditions objectives, peut-on dire quelles seront demain les réactions ?

III - Les réactions possibles aux nouvelles conditions

Dans les familles traditionnelles, les charges des enfants étaient plus lourdes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Elles comportaient non seulement une aide aux parents âgés, mais un long apport de force de travail au cours de la période qui est aujourd'hui celle de la jeunesse. De leur côté les parents nourrissaient les enfants et leur transmettaient un patrimoine. Mais surtout cette solidarité était autrefois vécue comme une obligation statutaire : les choses étaient ainsi non parce que les enfants étaient aimables ou que les parents étaient généreux, mais parce que les uns étaient les parents et les autres les enfants. Chacun savait donc ce qu'il devait faire. Point d'incertitude majeure. Ce qui ne signifie pas que chacun s'acquittait de ce à quoi il était obligé. Tout le système était organisé autour de la finalité de survie et les personnes âgées ne contribuaient guère à cet objectif. A leur endroit, l'obligation théorique n'était donc guère soutenue par l'utilité sociale. Bouches inutiles, elles étaient souvent les « exclus » de ces sociétés.

Dans nos familles, les obligations statutaires ont aujourd'hui largement cédé le pas aux mouvements affectifs. La solidarité a un fondement plus sentimental. On soigne les enfants non par devoir, mais par amour. La fidélité conjugale est moins un devoir imposé qu'une exigence de l'authenticité de l'amour. Les relations cessent-elles d'être conformes aux attentes des conjoints, le divorce, logiquement, survient.

A cette psychologisation générale de la solidarité, il semble qu'une relation au moins échappe : celle précisément qui lie parents et enfants. Une enquête récente (Riffault, 1994) montrait que nos contemporains prennent aujourd'hui leurs décisions, non en fonction de principes a priori, mais en considération des conséquences probables. On se réfère moins à une table du bien et du mal, qu'à un bilan prospectif des avantages et inconvénients du choix. A cette attitude générale, une exception nette : la solidarité entre parents et enfants : elle est jugée indépendante des circonstances; elle est pensée comme inconditionnelle.

C'est là une opinion commune à tous les pays de la Communauté Européenne. Si elle correspondait à la réalité des pratiques, les changements objectifs dans les charges mutuelles des générations ne pourraient altérer des solidarités qui demeureraient, de toutes façons, fixées par le statut et donc indépendantes des sentiments. Statutairement donc, chaque génération, à des moments différents du cycle familial devrait assumer des charges sans doute plus lourdes qu'autrefois mais qui s'imposeraient avec la même force. Qu'importe alors la pyramide des âges et le redécoupage des âges de la vie !

Mais cette réponse quasi-unanime, si elle correspond à une conviction générale, se traduit-elle par un comportement unanime ? Rappelons la proportion importante de pères divorcés qui délaissent leurs enfants. Faut-il aussi évoquer la situation de beaucoup de grands vieillards qui ne reçoivent de leurs enfants que de rares visites et des manifestations un peu dérisoires d'affection ? Une distinction entre les moments de forte solidarité et ceux de relatif relâchement permet d'éclairer quelque peu la question.

Si l'on exclut les cas de divorce, les relations parents/enfants sont intenses ou fortes de la naissance des enfants à l'entrée des parents dans la véritable vieillesse. Ne faut-il pas expliquer cette solidarité constante par le fait que durant toute cette longue période, il y a échanges asymétriques mais équilibrés entre les deux générations ? Equité donc réelle ou perçue comme telle de prestations utiles de la part des parents, contre des marques d'affection de la part des enfants, petits ou adultes. C'est là une présentation un peu provocante. Tout ne peut en effet, se réduire de la part des parents à des fourniture d'aides et de la part des enfants à des signes d'attachement. Il s'agit de deux manières d'exprimer la tendresse; deux manières complémentaires, où chaque partie trouve son compte. En prenant le mot intérêt au sens large, on dira que chaque génération a, durant toute cette période, intérêt au maintien de la solidarité. Celle-ci ne fait donc pas vraiment problème ni aujourd'hui ni pour les prochaines décennies.

Reste la situation toute différente des personnes vraiment âgées. On peut, en schématisant, dire que désormais leur compte est définitivement « au rouge ». Autrement dit l'échange n'est plus, équilibré : elles demandent plus qu'elles ne peuvent donner. Surtout, si elles n'ont aucun patrimoine, elles sont totalement démunies et leurs exigences paraissent sans contrepartie. Dans la mesure où elles peuvent s'assurer une aide à domicile, salariée ou fournie par les services sociaux, la charge qui incombe aux enfants demeurera assez légère et sera généralement assumée. Qu'en sera-t-il si ces vieillards deviennent plus pauvres et si l'Etat réduit ses engagements ? Question à laquelle, bien évidemment, il est difficile de répondre.

Voilà donc un âge de la vie où l'échange ne joue plus. Dira-t-on que celui-ci est simplement différé et que les parents ont de bonnes créances. Sans doute, mais comment être sûr qu'elles seront honorées surtout dans une société où le long terme est dévalorisé. Avancera-t-on qu'ici la compassion et la tendresse suffisent ? C'est sans doute le cas bien souvent, mais quel recours est possible contre l'ingratitude ou l'indifférence ?

L'âge avancé, parce que le déséquilibre des échanges y est évident, pose donc clairement la question de savoir si la solidarité entre les générations peut se fonder sur l'intérêt mutuel, disons sur des bonheurs échangés. N'y a-t-il pas au moins un moment du cycle de vie où est manifeste l'incapacité du sentiment et de l'utilité à maintenir toujours la solidarité ? Si la famille contemporaine doit fonctionner sur le seul sentiment, le système ne débouche-t-il pas sur l'exclusion de certains groupes et celui d'abord des personnes âgées.

Mais en réalité le problème est plus général. D'autres membres de la famille peuvent être eux aussi durablement démunis dans l'échange, les handicapés et d'une manière aujourd'hui évidente, les malades atteints du SIDA. Et aussi, dans la crise actuelle, ceux qui, dans la famille, sont économiquement et socialement exclus ? Si le sentiment ne

constitue pas une garantie suffisante, sur quelle autre assurance, inconditionnelle celle-là, faut-il faire fond ?

L'enquête précitée (Riffault, 1994), comme d'autres d'ailleurs, privilégie dans les relations familiales, et d'abord conjugales l'importance du respect mutuel. C'est probablement sur le fondement et les implications de cette attitude qu'il faudrait réfléchir. Peut-être le mot « respect » signifie-t-il un préalable inconditionnel à l'échange, une limite imposée aux intérêts de l'échange comme à la tentation de fusions ce qui demeure en somme lorsque la rationalité immédiate cesse de lier les hommes.

La solidarité intergénérationnelle supposerait finalement, masquée le plus souvent, manifeste à l'égard des parents âgés au moins, une relation inconditionnelle, qui seule pourrait interdire l'abandon.

Conclusion

Une dernière question. S'il est vrai que la famille impose finalement l'idée d'une certaine inconditionnalité dans les relations, qu'en est-il de la solidarité sociale, de ce qui tient ensemble les citoyens ? En période de prospérité, on admettra sans doute que l'intérêt de chacun réside dans le partage négocié des charges et des bénéfices. La société serait comme une vaste entreprise où chacun trouverait son compte, même si des réajustements, toujours provisoires, paraissent de temps à autre nécessaires. Il y aurait, à cette procédure, des perdants, hier les pauvres, aujourd'hui les exclus. Leur destin relèverait des organisations caritatives. Autrement dit du sentiment. Mais est-il concevable d'imaginer que la solution des problèmes sociaux, soit finalement laissée, à ce que Pascal Bruckner (1994) appelle l'« arbitraire du cœur ». S'il est vrai que dans la famille, la tendresse suppose et appelle le respect, ne faut-il pas dire que, symétriquement, dans la société, la fraternité exige la justice. Au vrai, ni dans l'une ni dans l'autre instance, nous ne pouvons sans doute faire l'économie d'un inconditionnellement dû; cela s'appelle le Droit.

BIBLIOGRAPHIE

- P. BERGER, 1994. « *Does sociology still make sense ?* », Revue Suisse de sociologie, 1.
- P. BRUCKNER, 1994. « *L'arbitraire du cœur ou l'idéologie caritative* », Esprit, Mars-Avril.
- M. GLAUDE et M. MONTANDIER, 1991. « *Une évaluation du coût direct de l'enfant de 1979 à 1989* », Economie et statistique, n° 248.
- F. GODARD, 1992. « *La famille, affaire de générations* », Paris, PUF.
- T. PARSONS, 1955. « *Family, Socialization and Interaction Process* », Glencoe, Free Press.
- H. RIFFAULT, 1994. « *Les valeurs des Français* », Paris, PUF.
- S. ROYAL, 1987. « *Le printemps des grands-parents* », Paris, Laffont.
- J. STOETZEL, 1946. « *Sociologie et Démographie* », Population, 1.
- I. THERY, 1993. « *Le démariage* », Paris, O. Jacob.